

au capitaine Pierre douze vaisseaux à commander. Un homme aussi instruit des lois de Venise ne pouvait copier cette faute. C'est comme si on disait que l'amirauté anglaise a donné le commandement d'une escadre à un réfugié français. Et veut-on savoir quel était le traitement que Jacques Pierre recevait de la république? Quarante écus par mois (1). Est-ce là le traitement d'un étranger, auquel on confie douze vaisseaux, sur sa réputation de valeur et d'habileté?

« Ils communiquaient l'un et l'autre avec l'ambassadeur, qui recevait continuellement des courriers de Naples. Déjà ces scélérats avaient recruté des complices parmi les étrangers, principalement des Bourguignons et des Français, et le nombre s'en accrut au point que le triumvirat put enfin arrêter le plan de son entreprise. »

« Ce passage est copié de Nani. »

« Le vice-roi devait expédier, sous le commandement de l'Anglais Héliot, quelques brigantins et des barques propres à la navigation des ports et des canaux, qu'on avait eu soin de faire sonder. Les gros vaisseaux devaient suivre, pour s'approcher le plus possible de la côte de terre-ferme. Au milieu de la confusion générale, Langlade devait mettre le feu à l'arsenal, d'autres ailleurs. On devait assaillir la monnaie, et massacrer quelques personnes dont les maisons étaient marquées. Ils croyaient tout cela facile, parce que les passions font illusion, et que l'homme croit trop aisément ce qu'il désire. »

Cette réflexion est presque mot à mot la même que celle de Nani.

« Cependant le gouverneur de Milan pratiquait des intelligences, pour surprendre la ville de Crème; mais la Providence rompit leurs desseins. Les brigantins du duc d'Oszone furent dispersés par les corsaires et par la tempête: Pierre et Langlade devinrent suspects au gouvernement. »

« Ils furent envoyés sur la flotte qui était à Corfou; et, tandis qu'à Venise les conjurés cherchaient à rassembler les complices, leur secret fut révélé au conseil des Dix, par Gabriel Moncassin et Balthasar Giunta, tous deux Français. »

Ici Sandi s'écarte de la version de Saint-Réal, pour suivre celle de Nani, dont il ne diffère que par l'orthographe d'un nom. Nani nomme le révélateur de la conjuration, Balthasar Juven.

« L'arrestation des autres et la visite de leurs papiers fournirent la preuve du complot. Beaucoup

« d'entre les coupables payèrent leur crime de leur tête: d'autres se sauvèrent auprès du vice-roi; Pierre et Langlade furent jetés à la mer, par ordre du capitaine-général. A Crème, un nommé Bérard et quelques autres furent décapités. La Cueva, de crainte d'être massacré par le peuple, partit secrètement pour Milan; et le cabinet de Madrid, qui parut le désapprouver, envoya Louis Bravo pour lui succéder. Le duc d'Oszone niait d'avoir eu aucune part à cette affaire; mais bientôt ses vaisseaux quittèrent les parages de l'Adriatique. »

Tout cela est pris presque mot à mot dans le récit de Nani.

« Ce fut ainsi qu'au commencement de 1618 la Providence sauva cette capitale. »

Comment se fait-il que l'historien ne sache pas la date précise de cet important événement, s'il a vu des pièces originales ou des relations circonstanciées? Mais son récit prouve qu'il n'a écrit que sous la dictée de Nani et de Saint-Réal, par conséquent son témoignage n'ajoute rien au leur.

L'abbé Tentori, dans ses *Essais sur l'histoire de Venise* (2), dit qu'il ne faut pas prêter foi aveuglément à certains historiens, notamment aux Français, qui, fidèles à leur ancienne inimitié contre les Espagnols, ont raconté cette conjuration de la manière la plus injurieuse pour cette nation, et il cite un passage de la *Nouvelle relation de la ville et république de Venise*, où l'auteur dément le récit de l'abbé de Saint-Réal.

Après ce début, on a lieu d'être surpris, quand ce même historien commence sa narration par des passages traduits de cet auteur, et quand on le voit suivre constamment ce guide, même dans ses anachronismes.

Il est vrai que, dès le début de son récit, il annonce qu'il en a trouvé les détails dans un certain manuscrit, existant dans une certaine bibliothèque de Venise; mais l'abbé de Saint-Réal ne s'est point vanté d'en avoir eu connaissance, et cependant son histoire se trouve conforme à ce prétendu manuscrit, non-seulement dans les faits, mais même dans les choses de pure invention, comme les réflexions, les portraits, les formes du discours, les erreurs de dates, etc.

En un mot, la relation de Tentori n'est évidemment qu'une traduction abrégée de celle de Saint-Réal, dont il n'a supprimé que ce qui pouvait intéresser trop directement la cour d'Espagne. Il n'ajoute donc rien au témoignage de l'auteur français.

Au reste, si Saint-Réal a trouvé des copistes en Italie, il s'y est trouvé aussi des écrivains qui, en rendant justice à son talent, n'ont pas cru devoir la

(1) *Correspondance de M. Léon Brulart, ambassadeur de France à Venise*. Manuscrit de la biblioth. du roi, no 1017-740. Lettre du 19 juillet 1618.

(2) Tome X, page 45.